



# Vous informer, vous défendre et gagner des droits nouveaux

## COMMUNIQUE DU SNASUB-FSU

### Réunion du recteur de Caen du 24 janvier 2018 à Pont-Audemer : annonce d'une fusion probable des académies de Caen et de Rouen

Les organisations syndicales des académies de Caen et de Rouen étaient invitées le 24 janvier à une rencontre avec le recteur de Caen (recteur par intérim à Rouen) pour discuter du rapprochement des deux académies de Normandie.

Il a annoncé qu'une étude des pratiques entre les deux académies était en cours et servirait au ministère de l'éducation nationale et à celui de l'enseignement supérieur après un rapport remis fin mars 2018 pour arrêter une décision : fusion ou harmonisation inter-académique.

Le plus important tient dans les propos du recteur lui-même qui estime que « *les académies de Caen et de Rouen ont un destin de fusion* ». Il a même confié aux syndicats que le ministre Blanquer a affirmé dans une réunion des cadres de l'éducation nationale à Rouen, en décembre, que l'on « *s'inscrivait dans une perspective de fusion* ». Ces propos se démarquent des discours rassurants tenus depuis septembre 2017. Visiblement, dans une stratégie de communication, le recteur prépare les consciences à la fatalité de ce choix.

Le SNASUB-FSU réaffirme son opposition à toute fusion. Les conséquences seront négatives pour les personnels, accentueront le sentiment d'abandon de certaines zones géographiques éloignées du centre de décision, rendront l'administration moins lisible et moins accessible aux usagers. Mobilité géographique pour les cadres, mobilité fonctionnelle imposée pour les autres et un service public amoindri. La fusion, c'est la chasse aux doublons (moins de cadres et moins de service public), la mise en place de services bi-sites avec à terme la concentration de missions de l'Etat sur un seul site. N'oublions pas que la circulaire du 26 septembre 2017 du Premier ministre envisage, à travers le Programme Action Publique 2022, des glissements de missions entre services publics, (y compris vers les collectivités publiques), des « *transferts au secteur privé, voire des abandons de missions* » pour l'ensemble des services de l'Etat. Tout ceci sur fond d'économie et de suppressions de 120 000 emplois dans la fonction publique. Le Premier ministre a bien abandonné un projet à Notre Dames des Landes, qu'il abandonne celui de la fusion des académies.

Conformément aux dispositions de la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données nominatives collectées vous concernant. Vous pouvez vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien: [Se désinscrire](#) et préciser votre intention d'être désabonné-e..

